Le 2 juillet 2014

COMPTE- RENDU du CTL du 2 juillet 2014

Ordre du jour :

- Adoption des PV des CTL des 21 mars et 17 avril 2014
- Résultats du baromètre social pour la DDFIP de la Nièvre
- Refonte des régimes indemnitaires des agents de la DGFIP
- Questions diverses

Adoption des PV des CTL des 21 mars et 17 avril 2014

Ces PV ont été approuvés.

Résultats du baromètre social pour la DDFIP de la Nièvre

Mme COUDERC a présenté les résultats du baromètre social décliné pour le département (enquête IPSOS de décembre 2013).

Le taux de participation est de 62,80 % soit 270 réponses.

Les résultats du département sont comparables aux chiffres nationaux.

Ce baromètre a été présenté à la convention des cadres du 27 juin dernier et sera mis en ligne sur Ulysse 58.

Quelques chiffres sont significatifs:

- pour 69 % des agents, l'ambiance de travail est bonne. La CGT a fait remarquer que c'est la solidarité entre les agents et les efforts fournis par chacun qui permettent d'obtenir un tel pourcentage, eu égard aux conditions actuelles de travail,
- sur une échelle de 1 à 10, 82 % des agents évaluent de 5 à 10, la quantité de stress liée à leur travail,
- ils pointent à 64 % la charge de travail comme raison principale de leur stress,
- pour 70 % des agents, la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens,
- pour 53 % des agents, le rythme de changement est trop rapide,
- pour 56 % des agents, les différentes actions concernant la protection et la sécurité des personnels vont dans le bon sens.
- 46 % des agents sont plutôt satisfaits de leur travail,
- 55 % ont répondu que leur motivation dans leur travail diminuait,
- 65 % des agents sont assez peu ou pas du tout satisfaits de leur rémunération et 54 % estiment qu'il faut agir en priorité sur ce sujet.
- 51 % des agents estiment être peu ou pas du tout satisfaits des mesures visant à réduire la pression des indicateurs.

Un certain consensus est constaté à la lecture de ces résultats.

Ceux-ci confortent les alertes exposées depuis longtemps par les représentants du personnel sur le stress, le mal-être au travail, l'empilement des réformes, etc ...

Ils ont posé la question de savoir quelles réponses seront apportées à ces constats chiffrés ?

Refonte des régimes indemnitaires des agents de la DGFIP

Mme COUDERC a présenté un diaporama sur cette refonte.

Une fiche financière individuelle précisera, pour chaque agent, les modifications sur leur fiche de paye de juillet. De même, une fiche technique qui sera mise en ligne sur Ulysse national décrira, par type de missions, l'architecture indemnitaire et les barèmes applicables dans chaque situation.

Les mesures nouvelles :

- -fin du régime des indemnités forfaitaires de déplacement (IFDD) et de l'indemnité spéciale de terrain (IST) et remplacement par une allocation complémentaire de fonction (ACF).
- -un dispositif de garantie de rémunération est prévu dont le seuil de déclenchement est fixé à 10€ annuels.

Cette refonte des régimes indemnitaires sera mise en place :

- avec la paye de juillet 2014 pour les agents B et C,
- avec celle d'octobre 2014 pour les agents A , A+ et Comptables.

La CGT a fait remarquer que pour les agents qui perçoivent des IFDD, le nouveau régime sera à leur désavantage contrairement au principe « qu' aucun cadre ou agent ne doit être perdant ». En effet, l'ACF qui leur sera versée est imposable alors que les IFDD ne l'étaient pas.

Questions diverses

La CGT a fait remarquer que l'application FRAIS DE DEPLACEMENT (FDD) est mal conçue et non adaptée ; elle demande que cette constatation soit intégrée au procès verbal.

La CGT a demandé à avoir le détail du calcul de la prime d'accueil versée dans notre département.

Elle a fait remarquer également que cette nouvelle prime va opposer les agents dans les services alors que le climat social est déjà fortement dégradé.

Mme COUDERC s'est engagée à nous fournir un tableau détaillant la répartition. Cette prime concerne les agents B et C qui ont exercé au titre de 2013, en permanence, les missions d'accueil physique généraliste au sein d'une équipe dédiée ou tournante .

Les agents attendent une hausse du point d'indice plutôt qu'une prime distribuée avec parcimonie.

La CGT a demandé pour quelles raisons la prime d'intéressement ne sera versée qu'avec la paye du mois d'août ?

Mme COUDERC a répondu que suite à l'intervention des représentants nationaux du personnel pour le maintien du montant de 150€ au lieu de 120€, la mise en paiement a été différée.

Le paiement de la prime de caisse versée habituellement dans la filière gestion publique, a été retardé en raison d'une réflexion nationale sur son extension à la filière fiscale ainsi qu'aux trésoreries de moins de 4 agents.

La CGT a renouvelé sa demande d'obtention du coût de la carte professionnelle.

La CGT rappelle aux agents que la prise en compte dans leur temps de travail de la durée des déplacements inhérents à la participation à des stages ou des missions doit faire l'objet d'une demande auprès de leur chef de service.

Mme COUDERC a indiqué que les travaux concernant le sol glissant de Clamecy auront lieu les 4 et 5 juillet et qu'un congé exceptionnel a été donné aux agents du site ainsi qu'aux collègues EDRA et EMR en poste le 4 juillet.

La délégation de la CGT Finances Publiques était composée de : Christine RAGUILLAT, Mireille GUSO, Daniel BRAHEMSCHA (titulaires) et Nadine BECHEREAU (suppléante).